

## **Séance extraordinaire du conseil municipal du 22 février 2024**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 22 février 2024 à 18 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absent : monsieur le conseiller, Denis Moreau.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

#### **2024-02A-01**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-02A-02**

##### **Autorisation de signature - protocoles d'entente avec le Centre de services scolaire des Samares - camps de jour**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les protocoles d'entente à intervenir avec le Centre de services scolaire des Samares, relativement à l'utilisation de locaux, d'équipements, de terrains et des aménagements pour la tenue des camps de jour de la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2024-02A-03**

#### **Suspension - employé numéro 110158**

ATTENDU les explications verbales transmises par la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines ainsi que par la chef de division - Ressources humaines aux conseillers municipaux responsables des dossiers de l'administration, des ressources humaines et financières;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines ainsi que du directeur général de suspendre l'employé numéro 110158;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal entérine la suspension, sans solde, de l'employé numéro 110158 pour la période et les dates déterminées par le Service des ressources humaines.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2024-02A-04**

#### **Suspension - employé numéro 110145**

ATTENDU les explications verbales transmises par la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines ainsi que par la chef de division - Ressources humaines aux conseillers municipaux responsables des dossiers de l'administration, des ressources humaines et financières;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines ainsi que du directeur général de suspendre l'employé numéro 110145;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal entérine la suspension, sans solde, de l'employé numéro 110145 pour la période et les dates déterminées par le Service des ressources humaines.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2024-02A-05**

#### **Suspension - employé numéro 110137**

ATTENDU les explications verbales transmises par la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines ainsi que par la chef de division - Ressources humaines aux conseillers municipaux responsables des dossiers de l'administration, des ressources humaines et financières;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines ainsi que du directeur général de suspendre l'employé numéro 110137;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal entérine la suspension, sans solde, de l'employé numéro 110137 pour la période et les dates déterminées par le Service des ressources humaines.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-02A-06**

##### **Suspension - employé numéro 110150**

ATTENDU les explications verbales transmises par la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines ainsi que par la chef de division - Ressources humaines aux conseillers municipaux responsables des dossiers de l'administration, des ressources humaines et financières;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines ainsi que du directeur général de suspendre l'employé numéro 110150;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal entérine la suspension, sans solde, de l'employé numéro 110150 pour la période et les dates déterminées par le Service des ressources humaines.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-02A-07**

##### **Départ du directeur des Travaux publics**

ATTENDU que le conseil municipal a été informé du départ du directeur des Travaux publics, monsieur Antoine Lagimonière, le 19 février 2024, et que ce départ sera effectif au 1<sup>er</sup> mars 2024;

ATTENDU que monsieur Lagimonière fait le choix de quitter l'organisation pour relever de nouveaux défis professionnels;

ATTENDU que le conseil municipal tient à remercier monsieur Lagimonière pour ses années de service au sein de la Ville de Lavaltrie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal manifeste, par le biais de la présente résolution, sa gratitude à l'égard du travail accompli et en remercie chaleureusement monsieur Lagimonière;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents relatifs à la fin d'emploi de monsieur Lagimonière.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-02A-08**

#### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 337-2024**

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 757 360 \$, et plus spécifiquement, pour des travaux d'aménagement d'un écocentre et de la cour du garage municipal, l'installation de glissières de sécurité ainsi que des travaux de pavage sur différentes rues.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

#### **2024-02A-09**

#### **Modification de la marge de crédit**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 \$ auprès de la Caisse populaire Desjardins de Lavaltrie;

ATTENDU que la Ville doit, à chacune de ses fins d'années fiscales, maintenir ses engagements, tant auprès de ses contractuels que de ses fournisseurs;

ATTENDU que l'imposition des taxes de l'année 2024 représente des revenus de quelque 22 000 000 \$;

ATTENDU que pour pallier à ce manque de liquidité temporaire, il y a lieu d'augmenter cette marge de crédit à 5 500 000 \$, lequel montant sera utilisé par tranche et selon les besoins de la Ville seulement;

ATTENDU que la marge de crédit ainsi utilisée sera remboursée à même les revenus de la perception des taxes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise la trésorière à négocier, auprès de la Caisse populaire Desjardins de Lavaltrie, un emprunt temporaire (marge de crédit) au montant de 5 500 000 \$ permettant de répondre aux besoins de la Ville et dans l'attente de la perception des taxes de l'année;

Que le maire, monsieur Christian Goulet, et la trésorière, madame Karine Brousseau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-02A-10**

#### **Autorisation de signature - transaction, reçu et quittance - dossier juridique opposant la Ville à Karine Lévesque**

ATTENDU le litige qui oppose madame Karine Lévesque à la Ville;

ATTENDU les démarches en cours entre les parties;

ATTENDU le projet de transaction, reçu et quittance proposé;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une transaction, reçu et quittance dans le dossier 27051-33 dont le contenu a été préparé par les avocats de la Ville et soumis à la Ville pour approbation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Période de questions**

Lors de la période de questions, il y a une intervention de la part de la personne présente.

#### **2024-02A-11**

#### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 18 h 21.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

---

Christian Goulet, maire